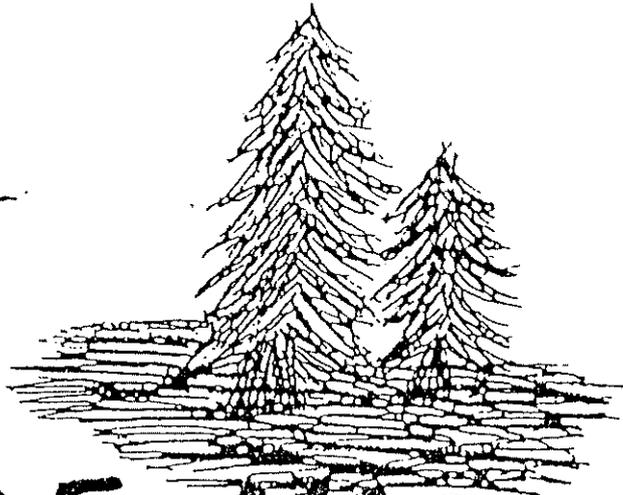


SAINT-ROMAIN-LACHALM

ECHOS

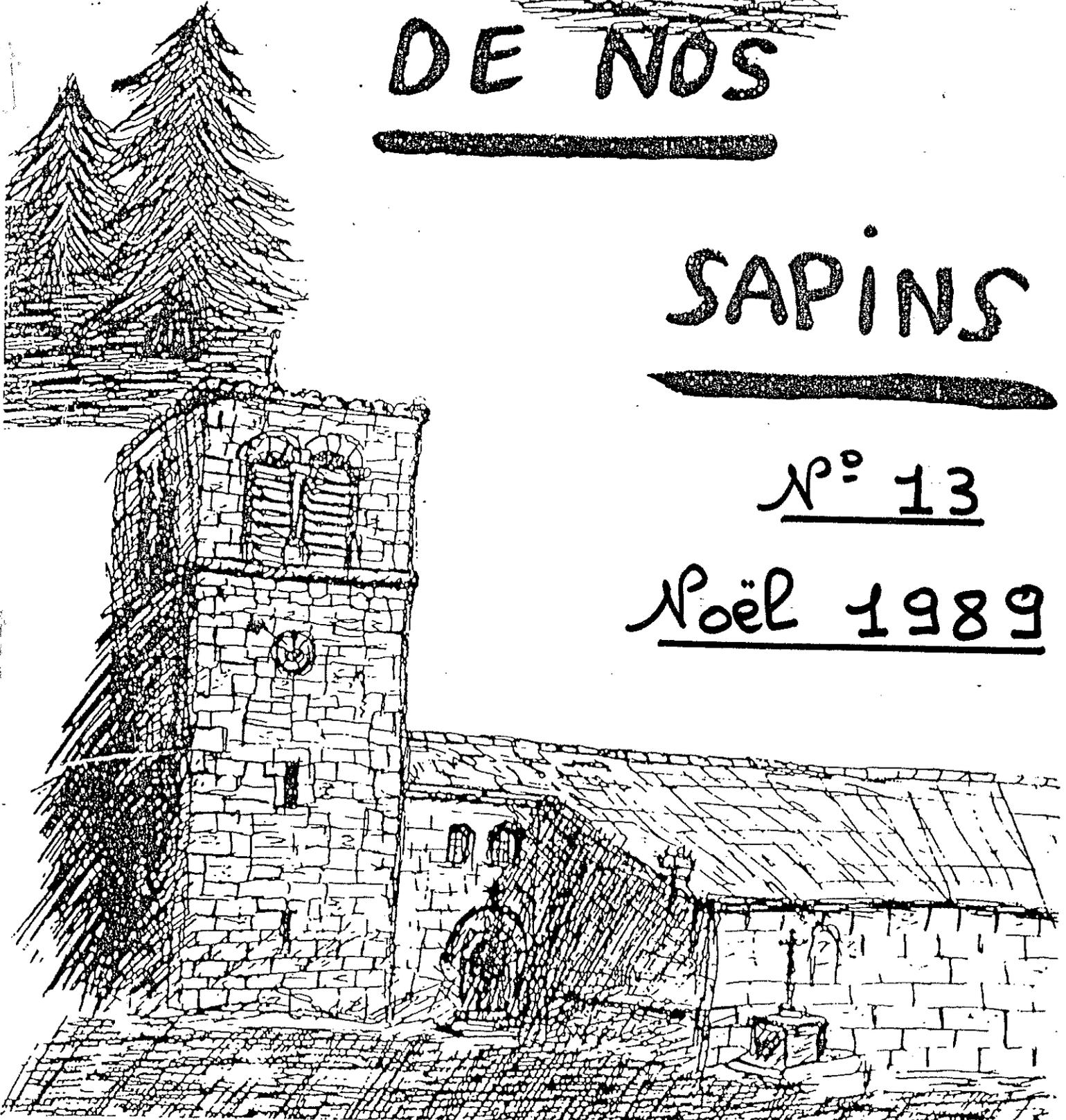


DE NOS

SAPINS

N° 13

Noël 1989



SERVICES MUNICIPAUX

SECRETARE DE MAIRIE : Madame GUILLAUMOND Nicole

Le secrétariat de mairie est ouvert :

- le lundi de 14 H 30 à 17 H 30
- le mardi de 9 H à 11 H 30 et de 14 H 30 à 17 H 30
- le jeudi de 9 H à 11 H 30
- le vendredi de 9 H à 11 H 30 et de 14 H 30 à 17 H 30
- le samedi de 9 H à 11 H 30

Téléphone de la mairie : 71.61.00.08

Téléphone des pompiers : 71.61.05.60

MAIRE : M. DU PELOUX G. Téléphone : 71.61.03.29 ou 71.61.05.43
Permanence tous les samedis de 10 H à 12 H.

ADJOINTS : M. CLAPEYRON L. Téléphone 71.61.09.48
Mme PAULET M. 71.61.17.68
M. CIGIOTTI O. 71.66.23.59
Permanence tous les samedis de 10 H à 12 H
En cas d'urgence ou de besoin, les adjoints sont à
votre disposition.

ASSISTANT SOCIAL : Monsieur FAURE
Permanence : le jeudi matin de 9 H à 10 H,
en Mairie.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES.

VOIRIE ET BATIMENTS COMMUNAUX :

- . M. DU PELOUX G.
- . M. CLAPEYRON L.
- . M. CHARRAS J.
- . M. EPALLE C.
- . M. MANEVY M.
- . M. RASCLE M.

URBANISME :

- . M. DU PELOUX G.
- . Mme PAULET M.
- . M. CLAPEYRON L.
- . M. EPALLE C.
- . Mme RASCLE R.

BUDGET ET FINANCES :

- . M. DU PELOUX G.
- . M. BRUNON J.
- . M. CIGIOTTI O.
- . M. DIGONNET H.
- . Mme THEVENET M.C.

ECOLES, AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES :

- . M. DU PELOUX G.
- . Mme THEVENET M.C.
- . M. BRUNON J.
- . M. CHARRAS J.
- . Mme RASCLE C.
- . Mme RASCLE R.

LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE :

- . M. DU PELOUX G.
- . M. CIGIOTTI O.
- . M. CROZE A.
- . M. DIGONNET H.
- . M. GUILLAUMOND J.
- . M. MANEVY M.

BULLETIN ET INFORMATIONS MUNICIPALES :

- . M. DU PELOUX G.
- . M. CIGIOTTI O.
- . Mme PAULET M.
- . Mme RASCLE C.
- . Mme THEVENET M.C.

LE MOT DU MAIRE

C'est par un magnifique ciel bleu et paisible que je vous adresse ces quelques mots. Ils veulent très simplement exprimer à chacun d'entre vous les voeux très amicaux de votre Conseil Municipal pour un joyeux Noël et une bonne année 1990.

Puisse cette nouvelle année apporter à toutes les familles de ST-ROMAIN joie et prospérité, mais aussi force et courage dans les difficultés ou les peines qui peuvent surgir.

Je pense aussi à tous ceux et celles que la maladie retient loin de nous pour ces fêtes ; qu'ils sachent que nous ne les oublions pas. Pour eux aussi, bon courage et bonne année.

Cette nouvelle année entame la dernière décade avant l'an 2.000. Sachez que votre Conseil l'aborde avec confiance, certain qu'avec l'aide et la volonté de tous, nous pouvons construire, pas à pas et solidement, le ST-ROMAIN de demain.

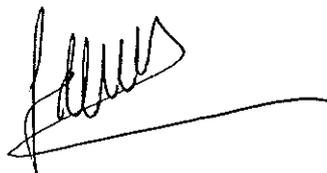
Selon une tradition maintenant bien établie, je vous donne rendez-vous pour notre REUNION ANNUELLE D'INFORMATION

le DIMANCHE 7 JANVIER à II H à la Salle des Fêtes

La réunion sera suivie d'un apéritif.

En attendant de vous y retrouver nombreux, je vous renouvelle mes voeux de

BON NOEL et BONNE ANNEE



LES COMPTES PREVISIONNELS DE LA COMMUNE POUR 1989

Après le vote du budget supplémentaire, lors du Conseil du 27 Octobre, les comptes de l'année 89 devraient être les suivants :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les recettes :

- redevance sur ordures ménagères.....	70.000 F
- impôts locaux.....	587.000 F
- allocation compensatrice de l'Etat pour taxe... professionnelle	69.000 F
- dotation globale de fonctionnement de l'ETAT...	798.000 F
- revenus de nos immeubles et salle des fêtes....	93.000 F
- intérêts financiers reçus sur nos créances.....	87.000 F
- excédent reporté des comptes de 1988.....	142.000 F
- divers.....	60.000 F
	<hr/>
	I.906.000 F

b) Les dépenses :

- personnel, gestion générale et fournitures.....	376.000 F
- travaux d'entretien, électricité, eau,.....	136.000 F
assurances	
- intérêts financiers sur nos dettes.....	246.000 F
- participations diverses.....	212.000 F
- divers.....	70.000 F
- participation à maisons H.L.M.....	30.000 F
- excédent économisé pour investissements.....	836.000 F
	<hr/>
	I.906.000 F

L'ensemble de nos recettes probables est en hausse de 10 % par rapport à la prévision de notre budget primitif (voté le 9 Avril). La totalité de ce supplément de recettes a été économisé et nous a ainsi permis de porter à 836.000 F le "Prélèvement total pour investissements", soit 44 % de nos recettes de fonctionnement. Grâce à cette situation, nous avons pu, pour la 4ème année consécutive, ne pas faire appel à l'emprunt, malgré l'importance de nos investissements.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les recettes :

- excédent reporté à fin 88 *.....	470.000 F
- solde disponible sur budget de fonctionnement... 89 (après Assainissement)	743.000 F
- subventions voirie 89.....	86.000 F
- remboursement T.V.A. 87 et taxe d'équipement....	118.000 F
- remboursement en capital sur nos créances.....	135.000 F
- ventes de terrain VINCON en 1989.....	105.000 F
	<hr/>
	I.657.000 F

b) Les dépenses :

- remboursement en capital sur nos dettes.....	290.000 F
- éclairage public : <u>solde 88</u>	22.000 F
programme 89.....	31.000 F
- matériels divers : commune.....	60.000 F
pompiers.....	23.000 F
- tondeuse à gazon et débroussailleuse.....	22.000 F
- chaises et tables salle des fêtes, bancs.....	46.000 F
- travaux sur bâtiments communaux : <u>solde 88</u>	43.000 F
programme 89..	130.000 F
- travaux de voirie : <u>solde 88</u>	239.000 F
Place du Calvaire (<u>solde 88</u>)	166.000 F
- aménagement Place Centre Bourg.....	39.000 F
- travaux de voirie programme 89.....	312.000 F
- réserve pour achat de terrains Z.I.....	234.000 F
	<hr/>
	I.657.000 F

Comme chaque année, les comptes d'investissement comportent une part plus ou moins grande de reports de l'exercice précédent, dont les recettes et les dépenses sont en principe équilibrées. Une part du programme de l'exercice en cours sera, elle aussi, reportée sur l'année suivante.

- * Ce report important de recettes comprend, notamment :
- . 55.000 F de subventions de voirie accordées en 88 et payées en 89
 - . 100.000 F - solde de subvention du Calvaire payé en 89
 - . 158.000 F - ventes de terrain à RULLIERES et VINCON faites en 88 et payées en 89.

III - INVESTISSEMENT "ASSAINISSEMENT"

N'ayant pu obtenir, pour 1989, la subvention pour les égouts des DEVIÈRES, nous les mettrons au programme du prochain budget. Nous réalisons, par contre, en cette fin d'année :

- la mise à l'égout du village de MONTCHOUVET
- la création de 2 déversoirs d'orage avant la station d'épuration

DEPENSE TOTALE :	255.000 F HT
RECETTES : Subvention du Département :	108.000 F
" Agence de Bassin :	45.000 F
Prélèvement/Budget communal :	102.000 F

LA TAXE D'HABITATION EN 1989

Dans le début d'octobre, comme chaque année, vous avez payé votre taxe d'habitation. Rappelons qu'elle est payée par tous ceux qui occupent un logement, que celui-ci soit une habitation principale ou secondaire; Sachez que pour la Commune de ST-ROMAIN, en 1989

- les logements taxables sont au nombre de 417, dont 175 sont des habitations secondaires (soit 42 %).
- Sur ces 417 logements taxables :
 - . 84 sont exonérés de la taxe (niveau de revenus)
 - . 89 bénéficient d'abattement pour personnes à charge
 - . 244 payent une taxe pleine.

Vous êtes donc 333 à payer, et, tous ensemble, vous versez une somme totale de 240.500 Frs, les plus petites taxes étant voisines de 100 Francs, tandis que les plus importantes dépassent 2.500 Frs. Et, si l'on classe toutes ces taxes payées, par grandes catégories, la répartition est la suivante :

84 soit 20 % sont exonérés

44	"	II %	payent moins de 250 F, et en moyenne,	173 F
74	"	18 %	" entre 250 et 500 F, " "	374 F
79	"	19 %	" entre 500 et 750 F " "	639 F
66	"	16 %	" entre 750 et 1.000 F " "	872 F
56	"	13 %	" entre 1.000 et 1.500 F " "	1.198 F
14	"	3 %	" plus de 1.500 F " "	2.199 F

Les 333 qui ne sont pas exonérés payent en moyenne une taxe de 724 Frs, dont le montant se répartit entre :

- La Commune	279 Frs, soit 38,5 %
- Le Département	317 " " 43,8 %
- La Région	89 " " 12,3 %
- L'Etat	39 " " 5,4 %

Comme vous le constatez, la part de la Commune dans la somme que vous avez payée est inférieure à 40 %, mais, cet ensemble constitue cependant pour notre budget une ressource appréciable, puisqu'elle s'élève en 1989 au total de :

92.500 F payé par les contribuables de ST-ROMAIN
16.900 F " par l'Etat en remboursement de ses
exonérations.

109.400 Francs au total pour notre Commune.

LE POINT SUR NOS TRAVAUX ET PROJETS

- DEVIATION ROUTIERE DU BOURG

Il y a maintenant 2 ans, nous vous indiquions que le Conseil Général nous avait remis les plans d'une pré-étude de déviation routière du bourg. Celle-ci nous était proposée avec deux solutions possibles :

- l'une à l'EST, sous le village de MONTCHOUVET
- l'autre à l'OUEST, sur le PLAT de LAUTAT.

Bon nombre d'entre vous sont venus consulter les plans à la Mairie, tandis que, dans les mois qui suivaient, la Commission d'Urbanisme du Conseil demandait un certain nombre d'études complémentaires indispensables. Celles-ci nous ont été présentées le 27 juillet dernier, nous plaçant alors devant un véritable choix, puisque les 2 projets proposés (EST et OUEST) étaient techniquement et financièrement équivalents :

- même longueur de déviation : 2.000 mètres
- même coût prévisionnel : 10 millions de francs \pm 3 %
- pas de difficultés techniques particulières.

Le Conseil Général nous demandait donc de faire notre choix pour le projet qui nous semblait le meilleur pour l'intérêt de la Commune.

Après d'ultimes examens des projets, votre Conseil Municipal s'est donc réuni le 17 septembre dernier, avec la présence de M. Régis PLOTON, Conseiller Général de notre canton. Celui-ci a rappelé la nécessité de cette déviation (les derniers comptages sur la route CD 23 indiquent une circulation journalière en moyenne annuelle de plus de 3.000 véhicules) et la volonté du Conseil Général de la réaliser sans tarder, dans le cadre des améliorations importantes apportées à cette route départementale. Il a, ensuite, largement répondu aux questions qui lui étaient posées par l'assistance. Le maire a, alors, appelé chacun des conseillers à exprimer son choix par un vote à bulletin secret dont les résultats ont été :

- | | |
|---|-----|
| - votes valablement exprimés (dont 1 par pouvoir) : | 15 |
| - Pour le projet EST, sous MONTCHOUVET : | 1 |
| - Pour le projet OUEST, sur le PLAT de LAUTAT : | 14. |

Ce choix, clairement exprimé, a été transmis aussitôt au Conseil Général et le bureau d'études poursuit, donc, ses travaux dans cette voie. Quand les implantations de détail pourront être faites, nous veillerons à ce que tout soit mis en oeuvre pour réduire au maximum les nuisances pour les quelques riverains concernés.

Sauf imprévu, on peut penser que cette déviation pourrait être réalisée en 1992. Elle modifiera très profondément le visage et la vie de notre bourg ; votre Conseil réfléchira à tous les aménagements possibles pour rendre bénéfique cette nouvelle situation.

L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.)

L'O.P.A.H., mise en place au 1er janvier 89 par le Syndicat Intercommunal de ST-DIDIER/ST-ROMAIN, arrive au terme de sa 1ère année et déjà on peut faire un BILAN PROVISOIRE positif.

FREQUENTATION DES PERMANENCES.

Le chargé d'opération a tenu 32 permanences pour les 2 communes : il a reçu 136 personnes à ST-DIDIER et 24 à ST-ROMAIN, tandis qu'il effectuait également une trentaine de "visites sur le terrain".

NOMBRE DE LOGEMENTS FINANCES ET SUBVENTIONS ACCORDEES.

Rappelons que l'opération se déroule sur 3 années et bénéficie d'un montant total de subventions de 5 millions de francs (500 millions de centimes !) dont 1,5 millions attribués pour l'année 89. Ce premier montant est déjà absorbé.:

- A) - Subventions de l'A.N.A.H. (logements locatifs)
 - 22 dossiers concernés pour 37 logements financés
 - Montant des travaux engagés : 3.607.000 Francs
 - Subventions allouées : 1.447.000 Frs, soit 40 % en moyenne.

- B) - Prime à l'amélioration de l'habitat (propriétaires occupants)
 - 13 dossiers concernés pour 11 logements financés
 - Travaux engagés : 298.000 Frs.
 - Subventions allouées : 66.000 F, soit 22 % en moyenne

- C) - Autres financements propriétaires occupants
 - Caisse de retraite : 56.000 Frs
 - Prêts C.A.F. : . 34.000 Frs

Au terme de cette première année, et pour les 2 communes, c'est donc un ensemble de 48 logements qui ont pu être réhabilités, dont 25 sont des logements locatifs conventionnés donnant droit à l'A.P.L.

Regrettons seulement que ST-ROMAIN soit un peu à la traîne dans cette affaire.

PROPRIETAIRES DE ST-ROMAIN, ces quelques chiffres vous montrent que l'O.P.A.H. ça MARCHE. Vous avez ENCORE DEUX ANS POUR EN PROFITER et concourir ainsi à une amélioration importante de l'habitat dans la commune. Durant ces 2 années, le chargé d'opération reste à votre disposition : N'HESITEZ PAS à le contacter.

- ANCIENNE USINE DE PLASTIQUE

Plusieurs tentatives, variées mais infructueuses, avaient été faites au cours d'une période récente pour trouver une solution concernant cet ancien bâtiment d'usine.

Voulant avant tout que celui-ci puisse concourir avec les meilleures garanties possibles, au développement économique de la commune, le Conseil Municipal a décidé de vendre cet ensemble "bâtiment et terrain" à la S.A.R.L. TISSAGE FRACHETTE. Celle-ci est, en effet, implantée à proximité immédiate et a connu, au cours des récentes années, un développement certain (5 à 6 emplois créés) ; nous lui souhaitons donc "Bon vent" pour les prochaines années.

Précisons, toutefois, que l'ensemble "maison et jardin", actuellement occupé par M. et Mme FRANC ne fait pas partie de cette vente et reste donc propriété de la Commune.

- VENTE MAISON DE LA BEATE à LA FAYE

Il fallait, là aussi, trouver une solution pour cette maison, qui constitue un bien de section des habitants de LA FAYE.

Après constitution de la liste électorale (29 inscrits) et convocation des électeurs par M. le Préfet pour le 5 novembre, 25 votants se sont présentés (soit 86 %) qui ont voté à l'unanimité "OUI" à la vente de la maison.

Le Conseil Municipal prépare donc cette vente qui aura lieu aux enchères publiques, dans les meilleurs délais.

QUELQUES INFORMATIONS DIVERSES

AVIS A NOS ANCIENS

Une enquête, auprès des Anciens de la commune, a montré que quelques uns d'entre eux étaient intéressés par un PORTAGE DE REPAS A DOMICILE.

La Maison de Retraite de Dunières nous fournira les repas, comme elle le fait déjà pour sa commune. Ceux-ci seront livrés par notre employé dans des plateaux isothermes où ils seront maintenus au chaud. Cette livraison de repas commencera dès le MARDI 2 JANVIER ; elle aura lieu tous les jours de la semaine sauf le dimanche, mais, on peut ne pas en prendre certains jours : il suffit de prévenir la veille. C'est donc une organisation très souple. SE FAIRE INSCRIRE OU TELEPHONER à la MAIRIE avant le 30 décembre (prix du repas : 26 Frs).

CARREFOUR ET CROIX DES VIALLETONS

Afin d'en améliorer la sécurité, nous avons réaménagé, au cours de l'été, le carrefour des VIALLETONS. A cette occasion, le beau socle d'une vieille croix, malheureusement cassée et disparue, a été réimplanté. Le Conseil entreprend des démarches pour obtenir une subvention qui permettrait de commander une belle croix en granit de Bretagne qui serait taillée sur le modèle de la très ancienne croix du cimetière. Pourrait être alors restauré un patrimoine communal auquel nous restons attachés.

LE BAR-TABAC DU BOURG

Après bien des années, Madame VIALLA nous a quittés pour prendre sa retraite à ST-JUST-MALMONT, mais, le bar-tabac continue avec sa nouvelle propriétaire, Madame SARRON qui a bien l'intention de maintenir bien vivant ce commerce du bourg. Nous souhaitons une bonne retraite à Mme VIALLA, bienvenue et bonne chance à Madame SARRON.

ECLAIRAGE PUBLIC

L'entreprise a quelque retard, mais doit réaliser incessamment le programme prévu à CHAMBAUD, FONTIGON, CAPET et les CHAIZES. Que les habitants intéressés ne désespèrent pas, c'est une affaire de quelques jours.

ENTRETIENS DIVERS DE BATIMENTS

Après la mise en place complémentaire de volets à l'ancienne école publique et la peinture des portes et fenêtres, nous avons mis au programme de ces prochains mois :

- La réfection complète de la Salle de la Musique : peinture, chauffage et éclairage. Signalons que, pour ces travaux de peinture, Marcel VACHER offre gratuitement son travail à la Société de Musique. Nous lui disons un grand merci pour son geste bien sympathique.

- La peinture et le chauffage de la Bibliothèque

- La peinture et l'éclairage de la salle du CLUB du 3ème âge.

SAINT ROMAIN AU JOUR LE JOUR

A L'ECOLE PRIVEE DU BOURG

Les assemblées générales de l'OGEC (Organisme de Gestion) et de l'APEL (Association des Parents) ont eu lieu le 21 novembre dernier avec la présence de Monsieur LEVEQUE, directeur diocésain. Madame Béatrice MICHEL, nouvelle directrice depuis la rentrée, a fait la présentation de l'école où elle fait équipe avec Mesdemoiselles Agnès MASSERAND et Marilyne SUC. L'effectif compte 57 enfants :

- MATERNELLE avec Mlle MASSERAND, aidée de Marie Christine MOUNIER

Grande section : 9 enfants
Moyenne " : 5 enfants
Petite " : II enfants

- PRIMAIRE avec Mme MICHEL : C.P. 9 enfants
C.E.I 5 enfants
avec Mlle SUC : C.E.2 7 enfants
C.M.I 5 enfants
C.M.2 6 enfants.

Une nouveauté depuis la rentrée : les enfants de C.M.2 ont I heure de cours d'anglais par semaine.

Monsieur PERRON, président de l'OGEC, a ensuite présenté de façon très claire les comptes de gestion du dernier exercice, approuvés par l'ensemble des membres présents. Il a ensuite demandé à l'assemblée d'accepter sa démission, après bien des années de "bons et loyaux service"; tous lui ont exprimé des remerciements unanimes pour tant de temps, de compétence et de dévouement donnés à l'école. Le nouveau bureau a élu :

. Président : M. Georges CHILLET
. Vice-Présidents : M. Louis CLAPEYRON et
M. Alain BASTION
. Trésorière : Mme Adèle DURIEUX
. Secrétaire : Mme Michelle PEYRARD.

De son côté, l'APEL perdait également son président, Jacky BRUNON, celui-ci n'ayant plus d'enfant à l'école. Le nouveau bureau a élu :

. Président : Mme Marie-Claude THEVENET
. Trésorière : Mme Christine GUILLAUMOND
. Secrétaire : Mme Jocelyne BONNEFOY

UN GRAND MERCI aux partants

BIENVENUE et BON TRAVAIL aux nouveaux responsables
et BON VENT à l'ECOLE.

LES ACTIVITES DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LICHEMIALLE (1er trimestre)

Les enfants de l'école nous ont adressé leur compte-rendu d'activités pour le 1er trimestre ; nous les en remercions et le publions ci-dessous "in extenso". :

Dans le domaine historique,

Monsieur THIOLLIERE nous a rendu visite pour nous parler de la Révolution de 1789 à ST-DIDIER-EN-VELAY. Il nous a présenté son livre "ST-DIDIER... 1789 ... ET SA REGION". Nous y avons trouvé cinq intérêts principaux :

- . Le séjour de ROBESPIERRE dans la famille DUPLAY
- . La vie quotidienne à ST-DIDIER à cette époque
- . Des renseignements sur les naissances, les décès et les mariages de cette année-là.
- . Les surnoms, très portés, et, de nos jours, encore utilisés.
- . Le répertoire des métiers de cette cité qui avait 3.000 âmes..

Dans le domaine technologique et artistique,

Pierre ANDRES, que nous avons connu l'an dernier, lors d'une visite du musée d'Art et d'Industrie, nous a prêté l'une de ses machines-jouet extraordinaires. Un samedi matin, nous sommes allés la démonter dans son atelier. Il se trouve à PONT-SALOMON, dans une ancienne usine de pierres à faux, pleine d'inventions bizarres.

Il est revenu un après-midi pour la remonter sous notre préau.

Dans le domaine des jeux,

Monsieur GUILLAUMAIN est venu nous apprendre à jouer aux échecs. Il nous a appris la position et le déplacement des pièces.

Dans le domaine sportif,

Le mercredi 18 octobre, nous avons fait une rencontre U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement Primaire) à LA SEAUVE pour célébrer les Droits de l'Homme et faire un effort du coeur, par le souffle, et, aussi, par solidarité avec les enfants défavorisés.

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION

Vous vous en souvenez sans doute, le recensement général de la population est fait en FRANCE tous les 7 ans. Le dernier remonte à 1982, mais, celui de 1989 a été repoussé d'un an à cause du nombre très important d'élections durant l'année qui s'achève. Selon les informations qui nous sont données, c'est en MARS que devraient se dérouler les opérations de recensement et que vous recevrez, donc, la visite de l'enquêteur avec tous les documents nécessaires. Toutes les informations utiles seront données en temps voulu par la presse, la radio et la télévision.

Dès que nous connaîtrons les résultats concernant la commune (il faudra plusieurs mois de dépouillement), nous vous en reparlerons.

CALENDRIER DES FETES DU IER SEMESTRE 1990

- | | |
|---------------------------|--|
| . 14 janvier | Concours de belote (A.P.E.L. - O.G.E.C.) |
| . 17 février | Bal costumé (COMITE DES FETES) |
| . 18 février | Concours de belote (E.S.S.R.) |
| . 4 mars | Concours de belote (SAPEURS POMPIERS) |
| . 17 mars | Bal familial (E.S.S.R.) |
| . 25 mars | Banquet A.F.N. |
| . 31 mars et
1er avril | }
Gala théâtral (LE BON AIR) |
| . 5 mai | Concours de boules (LA BOULE AMICALE) |
| . 3 juin | Concours de boules (LA BOULE AMICALE) |
| . 4 juin | Challenge TONY (E.S.S.R.) |
| . 23 juin | But d'honneur (LA BOULE AMICALE) |
| . 30 juin | But d'honneur (LA BOULE AMICALE) |
| . 8 juillet | Concours de boules (LA BOULE AMICALE) |
| . 14 - 15 juillet | Ball-trap (A.C.C.A.) |
| . 21 juillet | Soirée (A.F.N.) |
| . 22 juillet | Kermesse des Ecoles (APEL - OGEC) |
| . 28 juillet | Concours de boules (LA BOULE AMICALE) |
| . 28 juillet | Bal familial (SAPEURS-POMPIERS) |
| . 4, 5, 6 août | 17ème Fête Patronale. |

ETAT-CIVIL 1989 (au 15 DECEMBRE)

9 NAISSANCES

RASCLE Florian	Gauthier	le 21 mars
POULY Lilian	Chazotte	le 14 avril
COTTIER Alexandre	Fontane	le 12 mai
DESGRAND Doriane	Le Bourg	le 8 juillet
GUILLAUMOND Delphine	Rullière	le 11 août
MOULIN Alexandra	La Vialle	le 15 août
CLUZEL Fanny	Entrègue	le 17 octobre
CHAUSSE Cédric	Vinçon	le 3 novembre
DEBARD Alexis	Les Vialletons	le 7 novembre

5 MARIAGES

MOULIN Albert/CHARRAS Jacqueline	- Capet	le 15 avril
FAYOLLE Philippe/VACHER Béatrice	- Le Plat de Lautat	le 6 mai
CLUZEL François/SIMON Mauricette	- Entrègue	le 9 septembre
CANOVAS Louis/OLIVIER Joëlle	- Les Vialletons	le 23 septembre
CREPET Philippe/CHAUSSE Maryse	- Fuvel	le 30 septembre

7 DECES

DIGONNET Julie née MOULIN	Lautat	le 2 avril
GUILLAUME Marcel	Chambaud	le 24 mai
CHAUDIER Marguerite née DRAGON	La Faye	le 17 juin
CHISSOS Athanas	Faridouay	le 22 août
DELABRE Pierre	St-Etienne	le 10 octobre
CROZE Clovis	Rullière	le 9 novembre
RASCLE Marie née DECITRE	Le Bourg	le 10 décembre

DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS

CHEZ NOS POMPIERS

C'est dans une ambiance particulièrement joyeuse et amicale que nos pompiers ont fêté, récemment, la traditionnelle SAINTE-BARBE. Ce fut l'occasion, pour le maire, de les remercier au nom de tous les habitants de la commune, pour leur dévouement, leur disponibilité au service de tous et le bon travail qu'ils accomplissent. Oui, notre corps de sapeurs-pompiers est solide et bien vivant; sachez qu'il vient d'accueillir 3 nouveaux jeunes de la commune : Bruno DURIEUX, Alain PEYRARD et Bernard DUMOND. MERCI et BONNE CHANCE à ces nouvelles recrues.

DU NOUVEAU A L'E.S.S.R.

Née sur un "coup de tête" de quelques jeunes filles de ST-ROMAIN, une équipe féminine de football a vu le jour cet été. Après avoir étoffé leur effectif avec des recrues extérieures, elles ont trouvé un sponsor en la personne de Gérard BROUSSARD qui leur a offert un jeu de maillots "CHOUCHOU"... évidemment !

Tout était donc prêt pour attaquer l'entraînement tous les samedis après-midi, sous la direction de Bruno CROZE. Après un premier match, le 15 août, contre la Musique, devant de nombreux spectateurs (les 2.000 francs de la recette ont été envoyés à Soeur Marie-Thérèse GUILLAUMOND), le championnat a débuté en Septembre avec les poules de brassage. Notre jeune équipe, animée par une grande soif de victoire qui devrait inspirer les 2 équipes masculines cette année, a terminé à la deuxième place, ce qui a permis d'accéder en poule honneur dès le mois de Novembre. Face à des équipes beaucoup plus expérimentées, la fin de saison s'annonce difficile, mais cette expérience permettra d'acquérir plus de "métier". Avec des entraînements sérieux, plusieurs dirigeants, comme M. FRAPPA, nous espérons bien avoir à ST-ROMAIN une bonne équipe féminine.

Et, puisque l'occasion nous en est donnée, l'E.S.S.R. toute entière - joueurs, joueuses, dirigeants, entraîneurs - espère vous voir de plus en plus nombreux au stade et vous souhaite une bonne année 1990.

LE NOEL DU COMITE DES FETES

Comme chaque année, depuis maintenant 15 ans, notre Comité des Fêtes procède à la distribution d'un colis de Noël à tous les Anciens de la commune. Selon nos informations, c'est plus de 90 colis qui sont distribués cette année.

MERCI au Comité pour cette belle et généreuse tradition et BON NOEL à tous nos Anciens.

UN PEU D'HISTOIRE.....

=====

1889

LE CENTENAIRE DE LA REVOLUTION

C'est le centenaire de la Révolution, le Conseil Municipal de ST-ROMAIN délibère le 5 Mai 1889 :

"Monsieur l'Adjoint donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire de M. le Préfet en date du 25 Avril dernier, concernant la célébration du centième anniversaire de la Révolution Française, et, invite le Conseil à voter une certaine somme pour la célébration de cet évènement mémorable de notre histoire. Le Conseil Municipal, après examen, considérant que cette fête mérite d'être célébrée d'une manière toute particulière, à cause des souvenirs qu'elle rappelle, mais, considérant, d'autre part, que le budget communal se trouve dépourvu de toutes ressources disponibles, et, qu'une surimposition serait l'objet de certains plaignants, que pour y pourvoir, les membres du Conseil Municipal sont d'avis de se cotiser entre eux pour illuminer les bâtiments communaux en souvenir du centième anniversaire du 5 Mai 1789".

Bien sûr, il n'y avait pas alors l'électricité et le budget de la commune, pour l'année 1889, s'élevait à 3.975 Francs...!!

1896

LA CONSTRUCTION DU CALVAIRE

Dans notre dernier bulletin, nous reproduisons une vieille photo du Calvaire, avec le curé DEFOUR et nous datons approximativement la photo en 1890. Nous avons, depuis, retrouvé l'année exacte de cette construction et son origine dans la petite brochure sur l'histoire de ST-ROMAIN, éditée en 1971 par l'instituteur de l'époque, Jean VIGOUROUX, qui écrivait à ce sujet :

"En 1896, deux pères capucins prêchent la mission JUBILE DE CLOVIS, appelée ainsi en l'honneur du 14e centenaire du baptême du roi des Francs, après la victoire de Tolbiac. L'année suivante, Mgr VEY, vicaire apostolique du Siam, vient bénir le calvaire érigé à l'occasion de ce jubilé, en présence de toute la paroisse".

Nous sommes heureux d'avoir pu rétablir ainsi la vérité historique.

Dans le cadre de la loi sur les Congrégations, et, à la création de l'école publique de LICHEMIALLE, interdiction avait été faite à la béate de continuer d'enseigner. Ayant passé outre à cette interdiction, elle fut condamnée à 25 Francs d'amende et 20 jours de prison...

REACTION du CONSEIL MUNICIPAL de ST-ROMAIN.

"Le Conseil Municipal, réuni en séance extraordinaire (le 27 juillet 1902) ayant appris par la rumeur publique qu'on allait incarcérer Mlle BOURGEAT, béate au hameau de Lichemialle, parce qu'elle ne pouvait payer une amende de 25 Francs à laquelle elle a été condamnée il y a 3 mois environ. Le Conseil Municipal, froissé d'une telle manière d'agir vis-à-vis d'une pauvre fille qui pendant de nombreuses années, a rendu toutes sortes de services à tous les habitants du hameau sans distinction, ne recevant jamais aucune rétribution. Considérant que Mlle BOURGEAT n'a aucun parent et est sans ressources - le mobilier dont elle se sert est du propriétaire - prie M. le Préfet, dans un but humanitaire et charitable, de vouloir bien appuyer la lettre que M. le Maire a écrite à M. le Procureur de la République d'YSSINGEAUX pour obtenir que cette pauvre fille obtienne la remise de sa peine et, autant que possible, le maintien de l'Ecole". (Ont signé les membres présents : HEYRAUD, MOUNIER, TEYSSIER, CONVERS, GATTET, CHAUSSE, GUILLAUMOND, du PELOUX).

L'ARRESTATION, selon la brochure de Jean VIGOUROUX

"Prévenue depuis quelques jours déjà, elle (la Béate) avait procédé à quelques préparatifs de départ.

Le soir de ce 28 Juillet, deux gendarmes vinrent donc l'arrêter sans qu'elle oppose aucune résistance. Accompagnée de la soeur béate de Prunières et des deux gendarmes, elle grimpa dans la voiture que Paul CONVERS, neveu de Mgr DURIEU, décédé aux Amériques, mit à leur disposition. Dès l'arrivée du groupe à ST-ROMAIN, la nouvelle se répandit bien vite dans le bourg (ce qui n'aurait pas eu lieu si l'on avait utilisé le chemin de fer). La nuit était tombée, Paul CONVERS ne voulant pas aller plus loin, les gendarmes allèrent frapper à la porte du château pour demander une autre voiture. M. du PELOUX, maire de la commune, leur dit :

- Vous faites une sale besogne ; si j'avais un cheval, j'aimerais mieux lui brûler la cervelle que de vous le prêter. Je ne connais qu'un cheval dans la commune capable de faire cette triste opération, c'est celui de M. B... qui a voté des félicitations à M. VALDECK-ROUSSEAU pour la loi sur les Congrégations.

- Il y a loin jusque chez lui. C'est la nuit et les chemins sont mauvais, répondit le brigadier.

- Arrangez-vous, je vais vous donner un billet de réquisition pour M. B..., le conseiller d'arrondissement.

Le brigadier part, fait lever M. B... qui prête son cheval, sa voiture, son domestique. on remonte à ST-ROMAIN prendre la soeur qui attendait à la vicairie. Le brigadier, exaspéré, ne permet pas à la béate de faire suivre sa compagne.

A minuit, la voiture démarrait, arrivait à deux heures à ST-DIDIER, pour repartir à cinq heures en direction de MONISTROL Mme NEYRON, femme du sénateur, prévenue par une dépêche de M. du PELOUX, vint reconforter la soeur qui, dès son arrivée à YSSINGEAUX fut incarcérée.

Elle demeura deux jours au cachot, puis fut relâchée, M. du PELOUX et le député d'Yssingeaux ayant payé l'amende. Une voiture la ramena discrètement dans son village car, comme le relate "L'Avenir de la Haute-Loire", on craignait quelques manifestations. Elle fut couverte de fleurs à son arrivée, mais, malgré ce succès apparent, force resta à la loi et l'école de la béate resta fermée".

Tout ceci se passait dans notre village, il y a 87 ans.....

LISTE DES MAIRES DE LA COMMUNE de 1793 à 1989

=====

REYNAUD, de 1793 (an II) à 1799 (an VIII)
du PELOUX Louis, maire provisoire en Floréal an VIII
HEYRAUD, de 1802 à 1808
du PELOUX Joseph, d'Avril 1808 à Février 1809
du PELOUX Louis, de Mars 1809 à Mai 1813
du PELOUX Jacques, de Mai 1813 à Octobre 1814
du PELOUX Louis, de Novembre 1814 à fin 1819
DUPIN, de Janvier 1820 à Mai 1823
HEYRAUD, de Mai 1823 à 1832
ESCOFFIER, de 1832 à 1838
du PELOUX James, d'Avril 1838 à Octobre 1846
GATTET Marcellin, de 1846 à Mai 1848
COUPA, de Mai à Août 1848
du PELOUX James, d'Août 1848 à 1860
BOUDAREL, de 1861 à Février 1874
du PELOUX Joseph (par décret) de Février 1874 à Octobre 1876
BOUDAREL, de 1876 à 1884
du PELOUX Joseph, de Mai 1884 à Janvier 1899 (décédé)
du PELOUX Jacques, de Février 1899 à Mai 1918 (démissionnaire)
CHAUSSE Antoine, de Mai 1918 à Décembre 1919
du PELOUX Jacques, de Décembre 1919 à Mai 1935
BERGERON Jean-Baptiste, de Mai 1935 à 1942
du PELOUX Paul, de 1942 à Novembre 1944
VIALLAT Joseph, de Novembre 1944 à Mars 1959
CHOMARAT Firmin, de Mars 1959 à Mars 1971
CHAUSSE Marcel, de Mars 1971 à Mars 1983
du PELOUX Géraud, de Mars 1983 à ce jour....

Un total de 21 Maires dont la durée des mandats, parfois entrecoupée, s'est élevée en moyenne à 9 années, s'échelonnant cependant de 3 mois (COUPA) à 35 ans (Jacques du PELOUX).